

Index égalité professionnelle femmes-hommes :

L'index de la société STDM est incalculable pour l'année 2023

Chaque année, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent publier un index mesurant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Comment est calculé l'index égalité femmes-hommes ?

Calculé sur un total de 100 points, l'index est composé de quatre indicateurs : écarts de rémunération (40 points), écarts de répartition des augmentations individuelles (35 points), pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité (15 points) et parité parmi les dix plus hautes rémunérations dans l'entreprise (10 points).

L'égalité femmes-hommes, un engagement pour RATP Dev

STDM, filiale de RATP Dev, s'engage en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

A chaque étape de la vie professionnelle : sélection, recrutement, formation, rémunération, mobilité, nous nous engageons à promouvoir, au sein de nos équipes, l'égalité, la diversité et le respect, dans l'ensemble de nos implantations en France et à l'étranger.

En 2023, notre index global est incalculable. Néanmoins, les indicateurs suivants ont pu être calculés :

- écarts de rémunération **40/40 points**,
- écarts de répartition des augmentations individuelles : **incalculable**,
- pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité : **incalculable**
- et parité parmi les dix plus hautes rémunérations dans l'entreprise **10/10 points**.